

Présentation synthétique du compte administratif 2023 CCAS de Vélizy-Villacoublay

VUE GENERALE

Le compte administratif du CCAS pour l'année 2023 dégage les résultats suivants :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses 2023(A)	1 133 187,61 €	9483,19 €	1 142 670,80€
Recettes 2023 (B)	1 115 729,14 €	1 664,19 €	1 117 393,33€
Résultat de l'exercice 2023 (C) = (B) – (A)	- 17 458,47 €	- 7819,00 €	-25 277,47€
Report de l'exercice 2022 (D)	55 762,48 €	23 050,75 €	78 813,23€
Résultat cumulé de l'exercice 2023 (E) = (C) + (D)	38 304,01 €	15 231,75 €	53 535,76 €
Reste à réaliser	0 €	0 €	0 €

EN FONCTIONNEMENT

Les principales dépenses de fonctionnement ont été les suivantes :

- Charges de personnel :
 - Personnel mis à disposition, salaires remboursés à la Ville : 422 815,59€
 - Personnel du CCAS : 70 174,13€
- Charges générales : 515 222,64€ dont :
 - 382 810,58 € au titre de la téléassistance, du portage de repas, du voyage ANCV et des actions collectives.
 - 102 106,51€ remboursés à la Ville au titre des frais de fonctionnement
 - 21 066€ au titre des conventions de service passées avec Soliha (adaptation du logement à la perte d'autonomie), Happyvisio (plateforme numérique) et Nouvelles voies (aide administrative et juridique).
- Autres charges de gestion courante : 123 796,97€, dont :
 - Secours aux personnes et secours d'urgence : 99 897,36 €
 - Subventions aux associations : 22 000 € dont 7 400€ dédiés au financement de l'épicerie solidaire

L'année 2023 se caractérise par des dépenses :

- De portage de repas en hausse de 62 055€ du fait de l'augmentation des tarifs du prestataire précédent et de l'augmentation du nombre de bénéficiaires du prestataire actuel.
- De frais de personnel en hausse de 20 670€ suite à l'augmentation du point d'indice, aux avancements de grades et d'échelons, à la rémunération des agents de convivialité du dispositif Yes + en janvier, mars, juillet et août. De plus, un complément de

traitement indemnitaire pour certaines catégories de personnel, rétroactif d'avril à décembre 2022, a été versé sur le budget 2023.

- D'aides financières accordées en légère baisse par rapport à 2022 mais supérieures à l'année 2019 précédant la crise de la Covid 19. Les différentes hausses des minima sociaux sont venues réduire la part de l'ATSV qui est une allocation différentielle. Par ailleurs l'Agence Autonomy Yvelines-Hauts-de-Seine, créée en 2023, a pris en charge les dépenses d'adaptation du logement à la perte d'autonomie. Le nombre de ménages aidés par la commission permanente du CCAS , 328, est supérieur à 2022 et reste à un niveau élevé.
 - A noter la forte hausse de 27% de l'aide à l'énergie qui est passée de 29 040€ à 36795€

De son côté, l'épicerie solidaire a accordé 997 semaines d'accès contre 664 en 2022, représentant une prise en charge financière de 32 385€.

Au total, avec l'épicerie solidaire, 616 personnes dont 135 enfants ont bénéficié d'une aide financière du CCAS en 2023.

Les principales recettes de fonctionnement ont été les suivantes :

- Subvention de la Ville : 867 000€
- Subventions exceptionnelles : 20 852€,
- Excédent de fonctionnement 2022 reporté : 55 762,48€
- Produits des services : 226 331,20€

L'année 2023 se caractérise par des recettes de :

- Prestations de service en augmentation liées à la nouvelle tarification du portage de repas et à l'augmentation du nombre des inscrits, soit + 16 298€
- Subventions en augmentation de 6 169€, correspondants aux subventions de l'Agence Autonomy pour le dispositif Yes + et à celle de l'ARS pour la semaine de la santé mentale

Résultat de clôture de l'exercice 2023 en fonctionnement:

Le résultat en fonctionnement est déficitaire en 2023 de -17 458€ auquel s'ajoute l'excédent reporté de 2022 de 55 762,48 €, soit un excédent de 38 304,01€ à reporter sur 2024.

EN INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement en 2023 ont consisté en :

- Achat de matériel de bureau et autre relatif à l'accessibilité et à l'adaptation des postes de travail des agents pour 8 950,62€
- Prêt d'honneur : 532,57€

Les principales recettes d'investissement en 2023 ont été les suivantes :

- Remboursement de prêt d'honneur : 532,57€
- Recettes d'amortissement : 1 025,16 €
- Excédent d'amortissement 2022 reporté : 23 050,75€

Résultat de clôture de l'exercice 2023 en investissement :

Le résultat en investissement est déficitaire de - 7 819€ auxquels s'ajoute l'excédent reporté de 23 050,75€, soit un excédent de 15 231,75€ à reporter sur 2024.